

**COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAÔNE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 MAI 2017**

**Compte rendu de la précédente réunion : adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance: Madame Fabienne VIROT.**

L'an deux mil dix-sept, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Laperrière-sur-Saône se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SOLLER, Maire.

**Date de convocation et d'affichage: 03/05/2017**

**Nombre de membres en exercice: 11**

**Nombre de membres présents: 8**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames Carine DELION, Marie-Pierre BACLET, Fabienne VIROT, Messieurs Jean-Luc SOLLER, Jean-Pierre PAGOT, Daniel BILLETTE, Thierry FLEURY, Romaric VERNE.

**PROCURATION**: Monsieur Cyril VACHET-LEBOEUF a donné procuration à Monsieur Jean-Luc SOLLER et Monsieur Éric GUÉRITTEY a donné procuration à Monsieur Daniel BILLETTE.

**TRAVAUX CONFIES A L'ONF.**

Accord à l'unanimité pour acceptation d'une partie du devis présenté par l'ONF pour les travaux en forêt communale :

- Parcelle n°4 : dégagement mécanique, broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle (en fonction de la météo).
- Parcelle n°44 : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m et dégagement manuel en plein de plantation avec coupe rez-terre.

**FORET COMMUNALE (AFFOUAGES).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de facturer le stère de taillis façonné à : **6,00 € TTC/stère.**

**SICECO.**

Accord voté, à l'unanimité, pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public.

Montant : 10319,88 €

**DECISION MODIFICATIVE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Décide de procéder à des modifications de compte de la manière suivante pour le budget primitif 2015:

**Investissement :**

**Dépenses :**

Cpte 20413 : 10 400,00 €

Cpte 2117 : - 4 100,00 €

Cpte 2151 : - 4 000,00 €

**Recettes :**

021 : 2 300,00 €

**Fonctionnement :**

**Dépenses :**

023 : 2 300,00 €

## **VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES FAMILLES DE CÔTE-D'OR.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine: cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais. Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte-d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté!

Le Conseil Municipal de la Commune de Laperrière-sur-Saône, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ⇒ Jean-Luc SOLLER, Président de la CC. Rives de Saône informe l'assemblée d'une future réunion relative au lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, menée par le SICECO.
- ⇒ Demande de rendez-vous à l'ONF pour conseils à l'égagement des peupliers souhaité par les membres de la Commissions des bois à laquelle participera l'adjoint technique de la Commune et 2 habitants bénévoles.

**Le Maire,  
Jean-Luc SOLLER**

**Destinataires** : MM et MMES les Conseillers Municipaux.